

Mercredi 3 juin 2020

Phase 2 du déconfinement progressif des services municipaux à Annemasse

A partir du 2 juin, la Ville d'Annemasse passe d'une logique de service public municipal minimum à une logique d'ouverture par principe, mais progressive en raison des protocoles sanitaires de protection des usagers et des agents encore en vigueur.

Voici un point sur la poursuite de l'ouverture au public des différents services municipaux à Annemasse.

Le 11 mai a marqué le début d'une phase de déconfinement progressif. **Le maintien d'un service municipal minimum qui s'élargit progressivement était la règle du 11 mai au 2 juin.**

La réouverture progressive des services municipaux visait à assurer le meilleur équilibre entre les services indispensables à rendre à la population et la sécurité sanitaire des usagers et des personnels municipaux.

A compter du 2 juin, la **reprise des services municipaux devient la règle** mais elle ne pourra se faire que progressivement et selon des modalités aménagées, les protocoles sanitaires nationaux en vigueur restant à ce jour inchangés.

La situation sera à nouveau réévaluée à partir du 22 juin.

En tant qu'employeur, la Ville reste par ailleurs toujours dépendante de la disponibilité de ses personnels soumis aux mêmes contraintes que les autres salariés (gardes d'enfants, personnes vulnérables).

L'élargissement de ces ouvertures fera l'objet d'une communication sur les supports habituels de communication de la Ville. Des précisions et informations complémentaires vous seront apportées au fur et à mesure sur les modalités d'accès aux services ouverts.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les écoles : élargissement des possibilités d'accueil

La Mairie d'Annemasse a fait le choix de rouvrir les écoles partiellement pour être en capacité d'appliquer strictement le protocole sanitaire national.

Depuis le 14 mai, sont ouvertes les classes de grandes sections de maternelle, de CP et de CM2 et par groupe de 10 élèves. Les niveaux ont été choisis par l'Éducation nationale, considérant qu'il s'agit de classes charnières dans l'apprentissage (CP) et/ou dans le passage à un niveau supérieur (grandes sections de maternelle, CM2).

Compte-tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire nationale, **un élargissement des capacités d'accueil devrait être mis en œuvre à partir du 8 juin.**

Fin mai, les directeurs d'écoles ont contacté les familles pour évaluer les nouveaux besoins. La Ville doit maintenant définir les capacités d'accueil selon les moyens à disposition pour mettre en œuvre le protocole sanitaire.

Cette semaine, les familles qui ont fait le choix du retour à l'école auront une communication sur les modalités d'organisation.

La scolarisation des élèves en présentiel continue de reposer sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire (les familles qui font le choix de ne pas scolariser leurs enfants continueront de bénéficier de l'enseignement à distance).

Les CLAE (centres de loisirs associés à l'école) continuent d'être ouverts pour les enfants scolarisés en présentiel. Il en est de même des services de **restauration scolaire** pour les enfants qui y sont inscrits.

Les accueils loisirs du mercredi seront assurés à partir du mercredi 10 juin. Les centres de loisirs ouvriront pour les enfants de 3 à 11 ans : les enfants de 3 à 6 ans seront accueillis sur leur site habituel et la MJC accueillera les 6-11 ans à l'école Simone Veil.

La MJC accueillera également les 12-17 ans à la Maison Nelson Mandela. Des précisions concernant la reprise des loisirs et activités jeunesse seront apportées prochainement.

L'Hôtel de Ville

Depuis la période de confinement, les services d'accueil de l'Hôtel de Ville ont été limités aux démarches revêtant un caractère d'urgence avérée, avec un accueil physique minimal.

La réouverture complète de l'Hôtel de Ville aura lieu le lundi 8 juin. Dans un premier temps, les horaires d'accueil du public temporairement mis en place durant la crise sanitaire seront maintenus : du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 13h30 à 17h.

L'espace de vie sociale

L'Espace de vie sociale situé dans la Maison Nelson Mandela a rouvert de manière partielle à compter du 25 mai et uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris par téléphone au 04 50 84 23 09 ou au 04 50 95 57 75.

Les rendez-vous pouvant être pris concernent :

- L'aide à la constitution de dossiers administratifs.
- L'accompagnement à la rédaction de CV et lettres de motivation (lorsque cela revêt un caractère urgent).
- Les consultations Internet (compte CAF, pôle emploi, AMELI, etc.) effectuées par l'agent de l'EVS : le poste informatique ne sera pas accessible au public.
- Une nécessité de photocopie, d'impression ou de numérisation.

Les marchés de plein air

Les marchés d'Annemasse s'élargissent et retrouvent leur périmètre habituel, incluant les activités textiles à partir du 2 juin. Le respect strict des mesures de protection sanitaire sera imposé tant aux commerçants qu'aux clients.

Un communiqué vous a été envoyé à ce sujet le jeudi 28 mai.

Les bibliothèques et la Bulle

Le service de « Click and collect » est pour l'heure maintenu.

Pour rappel, la réservation par Internet peut se faire par mail à bibliotheque.annemasse@annemasse.fr ou sur le catalogue en ligne du réseau d'Agglomération Intermède (<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/annemasse-pierre-goy>).

La réservation par téléphone peut se faire au 04 50 95 89 09 pour la Bibliothèque, et au 04 50 84 23 24 pour La Bulle.

Les dates et conditions d'une réouverture au public de la Bibliothèque et La Bulle sont en cours d'analyse.

Une concertation avec les habitants sera organisée pour La Bulle.

La réouverture au public nécessitera de limiter l'accès en nombre de personnes présentes simultanément au sein de ces équipements.

La Villa du Parc, centre d'art contemporain

La Villa du Parc rouvre ses portes au public selon des horaires aménagés : du mercredi au dimanche, de 14h à 18h30. Seules les visites libres seront possibles avec un maximum de 5 personnes accueillies simultanément.

L'accueil de groupes et d'élèves pourra s'envisager sur demande préalable uniquement. Il en est de même pour les demandes de visites commentées.

Le CCAS et l'espace Colette Belleville

L'Espace Colette Belleville et le CCAS (Centre communal d'action sociale) rouvriront leurs accueils au public dès que possible. Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous en informer.

Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr

Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).